

ARRETE N° 163 / 2022

MAIRIE de QUEVERT
22100

OBJET : Police Municipale – Sûreté et commodité
du passage dans les rues et voies publiques
CIRCULATION INTERDITE
SAUF RIVERAINS
RUE DES PERIAUX
DU 02/11/2022 AU 10/11/2022

Tél. : 02.96.85.81.80

Nous, Maire de la Commune de QUEVERT (Côtes D'Armor)

VU, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

VU, Le Code de la Route,

CONSIDERANT qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

ARRETONS

ARTICLE 1^{er} : En raison de travaux concernant la réalisation d'un branchement gaz, la circulation sera interdite sauf riverains rue des Périaux du 2 au 10 novembre 2022

ARTICLE 2^{ème} : Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par L'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 3^{ème} : Une déviation par la route de la froquette sera mise en place.

ARTICLE 4^{ème} : Pendant la période d'interdiction définie à l'article 1, la circulation des riverains sera admise aux risques et périls de ces derniers.

ARTICLE 5^{ème} : Monsieur le Maire,
La Gendarmerie,
Les pompiers,
L'entreprise MVTP,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.
QUEVERT, le 27/10/2022

Le MAIRE,

Philippe LANDURÉ

7/0
L'Adjoint Délégué

C. DENIEL

Deniel





Destinataire: MAIRIE DE QUEVERT

DEMANDE D'ARRETE DE CIRCULATION

DEMANDEUR :

SAS MVTP

TELEPHONE : 02.96.39.82.96

COURRIEL : travaux@mvtp.fr

9 RUE DE LA TRAMONTANE

TADEN - CS 36328

22100 DINAN

SOLLICITE

Un arrêté de circulation autorisant l'entreprise MVTP à mettre en place une signalisation

Nature des travaux: Tranchée sous accotement + traversée de voirie

Pour la réalisation d'un branchement GRDF

N° DOSSIER : 201611441

Adresse des travaux : 3B Rue des Périaux

Date des travaux: 02/11/2022 au 10/11/2022

1 à 2 journée(s) sur la période

Par circulation interdite sauf riverains

Par circulation alternée par feux

OU par panneaux B15/C18

Par chaussée rétrécie

Stationnement Interdit :

Paire

Impaire

A Taden, le 20/10/2022

Nom et signature du demandeur:

M. MONTRICHARD Filipe
Aide Conducteur de Travaux
06 08 13 15 46

